

Bayonne, le

15 FEV. 2018

Monsieur Alain ROUSSET
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 BORDEAUX CEDEX

Référence : HV_2019_

Affaire suivie par : Hân VO, Chef de la Mission Europe, Transfrontalier, Politiques Contractuelles

Objet : Contribution à la concertation des partenaires en vue des programmes européens Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Monsieur le Président,

Cheer Alain,

Le 23 octobre 2018, vous avez lancé une consultation auprès des territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les orientations stratégiques des futurs programmes européens 2021-2027. Cette contribution doit répondre à la question suivante : **Quelles sont les priorités stratégiques qui devraient être soutenues par les fonds européens sur la période 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner le développement des territoires ?**

Pour réduire les inégalités territoriales et contribuer au développement harmonieux des espaces frontaliers, l'Europe doit rester un partenaire clé du bloc local en étant un accélérateur du développement territorial régional. Ainsi, le financement de projets de développement régionaux et la poursuite des programmes territoriaux délégués aux acteurs locaux sont deux moteurs majeurs pour nos territoires. A la fois bénéficiaire et gestionnaire de fonds européens, la Communauté Pays Basque entend participer activement à la concertation proposée.

Dans le cadre de cette première contribution, j'ai souhaité, d'une part mettre en exergue l'articulation entre les grandes orientations européennes et l'action territoriale de la CAPB ; et, d'autre part, dans un esprit constructif, revenir sur les difficultés de mise en œuvre des programmes 2014-2020.

Aussi, je salue votre initiative d'anticiper les différentes phases d'élaboration des programmes afin de pouvoir assurer leur démarrage dès 2021. Toutefois, pour assurer la mise en œuvre de ces programmes, cette anticipation doit être partagée entre chaque strate de l'administration française. Ainsi, cette construction des nouveaux programmes européens 2021-2027 devra continuer à être partagée et appropriée par l'ensemble des acteurs concernés du territoire, et au premier rang desquels les Agglomérations.

A ce titre, la Communauté Pays Basque souhaite continuer à être un partenaire de proximité auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour ce faire, je souhaite que l'Elu référent en charge de l'Europe, Transfrontalier et Politiques Contractuelles de la Communauté Pays Basque, Monsieur Jean-Pierre Laflaquière, soit associé à la construction des nouveaux programmes européens en Nouvelle-Aquitaine.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre contribution, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Bien à vous -

Le Président

Jean-René ETCHEGARAY

Pièce jointe : contribution de la Communauté Pays Basque à l'élaboration des nouveaux programmes européens 2021-2027

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Itorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça
15 Avienquda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES EUROPEENS 2021-2027

Le 23 octobre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine, Autorité de gestion des fonds européens sur la période 2014-2020, a lancé une consultation des territoires de la Région afin de recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les orientations stratégiques des futurs programmes européens qui concerneront Nouvelle-Aquitaine.

Cette contribution doit répondre à la problématique suivante : **Quelles sont, selon vous, les priorités stratégiques qui devraient être soutenues par les fonds européens sur la période 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner le développement des territoires ?**

Introduction : La Communauté Pays Basque, un territoire singulier au carrefour de l'Europe

Créée au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) fait partie des 153 EPCI à fiscalité propre – dont 25 Communautés d'agglomération - que compte désormais la Nouvelle-Aquitaine. C'est une communauté dite XXL en raison de sa taille, avec 158 communes regroupées, une superficie de 2 967 km² et plus de 300 000 habitants. Territoire attractif, la CAPB est la deuxième agglomération de Nouvelle-Aquitaine par son nombre d'habitants, derrière la métropole bordelaise.

La Communauté Pays Basque concentre des réalités territoriales très différentes :

- Un territoire attractif mais des dynamiques contrastées
- une identité particulière autour de la culture et de la langue basque
- Une dichotomie entre urbain et rural
- Un littoral basque urbanisé et sujet aux aléas climatiques
- Une montagne vivante mais fragile
- Des paysages et des patrimoines riches, mais sous pression
- Une économie résidentielle et productive
- Un territoire transfrontalier (Euro-région Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre) et au cœur du corridor européen Atlantique

Située sur un axe stratégique transfrontalier, la Communauté Pays Basque a l'ambition de rayonner au-delà de son bassin de vie en développant des coopérations transfrontalières à différentes échelles territoriales. Aujourd'hui, la Communauté Pays Basque coopère sur de nombreux dossiers avec la Communauté autonome du Pays Basque (Euskadi) et la Communauté forale de Navarre. Ces projets portent notamment sur la mobilité, l'innovation ou l'émergence de filières spécifiques, ou encore la pratique des langues du territoire transfrontaliers, etc.



Figure 1 : Carte – La Communauté du Pays Basque au sein d'un territoire transfrontalier

La Communauté Pays Basque a également une forte expérience dans l'ingénierie de financements européens et dans la coordination de programmes européens

Sur la génération 2014-2020, la Communauté d'Agglomération est porteuse d'une cinquantaine de projets mobilisant des financements européens issus de plusieurs programmes différents. (Figure 2 : Répartition des projets CAPB par fonds européens)

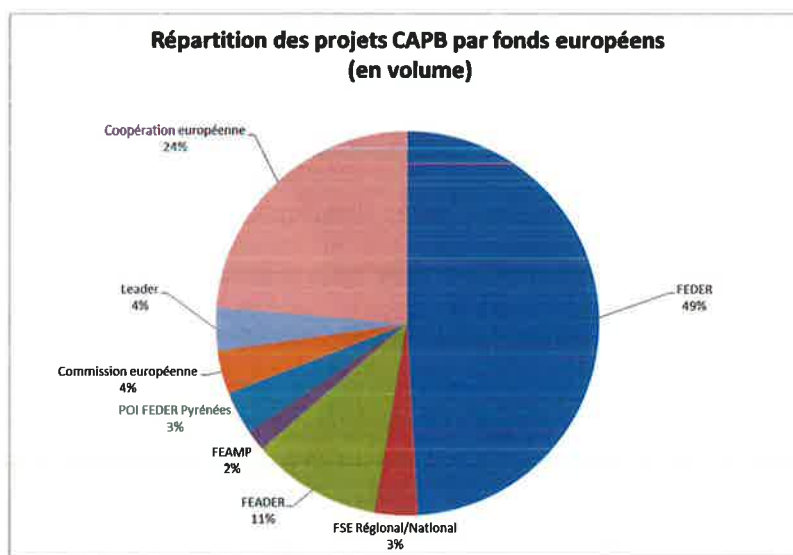


Figure 2 : Répartition des projets CAPB par fonds européens

Elle est aussi fortement impliquée dans la mise en œuvre des programmes européens. Pour la même période, l'EPCI est coordinatrice de deux stratégies de développement local : le programme LEADER Montagne Basque et le volet « urbain » du programme opérationnel FEDER/FSE dans le cadre du développement de sa politique de la ville sur les quartiers prioritaires de Bayonne. Enfin, elle est également partenaire associé dans le cadre de la démarche DLAL FEAMP Côte Basque- Sud Landes porté par le Comité interdépartemental des pêches Pyrénées Atlantiques landes (CIDPM 64/40).

I- 2021-2027 : engager l'Europe aux côtés des territoires

L'état actuel des réflexions dans le cadre de l'élaboration des politiques européennes post-2020 propose 5 objectifs stratégiques dans lesquels l'inscription de priorités de développement territorial pourraient permettre la convergence des orientations européennes et locales.

Objectif stratégique 1 : une Europe plus intelligente s'appuyant sur une transformation économique intelligente et innovante

Acteur et animateur économique de proximité, la Communauté Pays Basque a fait le choix d'être aux côtés de ses entreprises pour les accompagner vers toujours plus d'innovation et de compétitivité en intégrant les responsabilités sociétales et environnementales.

Ainsi, plusieurs orientations pourront être considérées dans le cadre de la définition des programmes européens 2021-2027 :

- Accélérer la structuration des filières stratégiques territoriales dans une logique technopolitaine ;
- Ancrer les entreprises productives sur les territoires par un soutien à leurs investissements (ex : dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprises) ;
- Accompagner l'entrepreneuriat sous toutes ses formes ;
- Développer de nouveaux modèles économiques pour créer de l'emploi ;
- Investir dans l'innovation et la recherche ;

Objectif stratégique 2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et de la gestion des risques

Jouissant d'une diversité de paysages où la place de l'eau est omniprésente, la Communauté Pays Basque a souhaité préserver et valoriser son environnement et ses ressources en misant sur la transition écologique et énergétique et l'accompagnement changement des comportements (consommation de l'eau, mobilités actives, alimentation locale). Ainsi, plusieurs orientations pourront être dégagées dans le cadre de la définition des programmes européens 2021-2027 :

- Améliorer la qualité de l'eau et ainsi contribuer à toujours plus d'amélioration et de préservation de la ressource en eau ;
- Développer les énergies renouvelables locales ;
- Accompagner les territoires vulnérables (littoral, montagne, protégés) à s'adapter aux aléas naturels et au changement climatique ;
- Valoriser et protéger les milieux naturels et la biodiversité ;
- Consolider une agriculture durable qu'elle soit montagnarde, rurales ou urbaines ;
- Tendre vers une alimentation saine et durable pour tous ;
- Encourager une pêche durable

Objectif stratégique 3 : une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC

La Communauté Pays Basque a l'ambition de connecter son territoire en participant au développement d'infrastructures contribuant à améliorer l'accessibilité des populations à la mobilité et au numérique.

Aussi, plusieurs axes pourront être développés dans le cadre des nouveaux programmes européens 2021-2027 :

- Développer les mobilités alternatives et décarbonées ainsi que le report modal ;
- Faire des équipements de transports (voyageurs et marchandises) du territoire, des équipements de référence européenne à l'échelle du corridor atlantique améliorant ainsi la mobilité transfrontalière ;
- Développer les infrastructures et les usages pour réduire la fracture numérique

Objectif stratégique 4 : une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Afin de réduire les inégalités sociales et territoriales, la Communauté Pays Basque a souhaité développer des politiques publiques participant à l'amélioration des services au bénéfice de toutes les populations et à leur apprentissage.

De ce fait, plusieurs axes pourront être mis en avant dans le cadre des nouveaux programmes européens 2021-2027 :

- Développer des services à la population en vue d'adapter les besoins à la demande notamment en termes d'offres culturelle et sportive, de modes d'accueil de la petite enfance, de lutte contre la précarité et de présence des services publics et aux publics adaptés aux réalités démographiques contrastées du territoire ;
- Créer et développer des équipements universitaires de pointe ;
- Favoriser la formation tout au long de la vie.

Objectif stratégique 5 : Une Europe plus proche des citoyens favorisant le développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

La Communauté Pays Basque dispose d'une diversité de territoires (transfrontalier, littoral/océan, rural, montagnard et urbain) qui s'étendent sur deux axes géographiques : le littoral atlantique (nord-sud) et le piémont pyrénéen (est-ouest). Le défi est donc double. Tout d'abord, il s'agit d'accompagner, d'articuler et de maîtriser les dynamiques territoriales à l'œuvre ; puis de valoriser et développer ce territoire à multiples facettes.

A ce propos, divers axes pourront être mis en avant dans le cadre des nouveaux programmes européens 2021-2027 :

- Favoriser le développement des initiatives locales et le déploiement des stratégies de développement local, élaborées et gérées par des acteurs du territoire ;
- Conforter les échanges et les coopérations transfrontalières ;
- Consolider un tourisme durable et attractif

II- Premier bilan sur la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 pour préparer l'avenir

Une première analyse du programme 2014-2020 à mi-parcours permettra d'en retirer les points perfectibles pour la nouvelle programmation 2021-2027.

A/ Des initiatives positives à généraliser

1/ Vers plus de dématérialisation dans le traitement des dossiers

L'Autorité de gestion Nouvelle-Aquitaine **dématématise le dépôt de demande de subvention et de paiement** sur le FEDER et le FSE sur la **plateforme Aquitaide**. Cette procédure facilite les dépôts de projet en limitant les lourdeurs administratives. Aussi, il serait judicieux de **généraliser à l'ensemble des fonds la dématérialisation des dépôts de demande de subvention prévisionnelle et de paiement voire de réfléchir à l'instauration de la signature électronique**.

2/ Vers une généralisation du mode d' « avance »

Dans le cadre des programmes européens FEDER-FSE, l'Autorité de gestion a autorisé à titre exceptionnel les **avances de fonds après signature de la convention attributive**. De nombreux porteurs notamment privés ou associatifs auraient besoin que ce **procédé soit généralisé notamment dans le cadre des programmes de développement local comme LEADER ou DLAL-FEAMP afin de ne pas fragiliser leur équilibre financier**.

3/ Vers une plus grande utilisation des coûts simplifiés

Sur la génération 2014-2020, plusieurs programmes tels que le FEDER/POCTEFA ou le FSE et utilisent **les coûts simplifiés**. **Afin de simplifier au maximum le nombre de documents à fournir, il conviendrait de généraliser ce procédé.**

B / Des améliorations pour la future programmation :

1/ des lenteurs dans la mise en œuvre des programmes liées à :

La mise en œuvre des outils (formulaire, logiciel instruction et de paiement, etc.) et notamment dans le cadre des programmes FEADER et FEAMP et leurs pendants en termes de développement local ont mis du temps à être mis en place ce qui a entraîné un début de programme tardif. **Une anticipation des outils dès l'adoption des programmes serait judicieuse.**

2/ des procédures administratives complexes et lourdes

- *Une gestion administrative française trop complexe et technocratique*

On peut noter sur les anciennes générations de programmes européens, **un blocage administratif par rapport à l'application des textes juridiques et à une suradministration française qui amènent** à un durcissement des règles et des contrôles de la part des services instructeurs ou des contrôleurs pour sécuriser au maximum l'instruction et le choix des projets. Cette sécurisation se fait à plusieurs niveaux : 1/ par un excès de contrôle à toutes les étapes d'un dossier ; 2/ par une multiplication des documents à fournir ; 3/ par une augmentation du nombre d'interlocuteurs. Ces contraintes ralentissent de fait les délais d'instruction des paiements.

Au vu de ces constats, il conviendrait de viser une meilleure réactivité en **adaptent le système administratif français actuel aux simples exigences demandées par l'Union européenne.**

- *Des procédures administratives peu adaptées pour les petits porteurs de projets*

Sur cette génération 2014-2020, on a pu voir un **écart entre les besoins des porteurs de projets privés ou associatifs et la complexité administrative des fonds européens.**

Pour faciliter la mise en œuvre des « petits » dossiers répondant à la philosophie des programmes de développement territorial tel que le LEADER, il conviendrait d'avoir des **règles de gestion plus simplifiées**. Par exemple, le plafond de dépenses éligibles ou le taux d'aides publiques pourraient être adaptés.... La contractualisation avec des structures locales de proximité ou la création d'une « Fabrique à projets européens » au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine pour mieux orienter les porteurs de projets (ex : Région Bourgogne-Franche-Comté) seraient à envisager.

- *Des procédures complexes qui dénaturent les fondamentaux des programmes de développement local au service de l'animation des territoires*

Les lourdeurs administratives amènent la majorité des programmes de développement local à s'éloigner de leur ADN à savoir être des incubateurs d'initiatives locales et de projets innovants. En outre, l'instruction administrative trop lourde des projets amène à une pré-sélection des porteurs de projets, considérés comme suffisamment armés pour faire face à la complexité des dossiers européens, et met d'emblée des projets pourtant intéressants de côté.

Aussi, il pourrait être envisagé un **fonds européen commun aux différents outils/programmes de développement local avec un règlement unique aux fonds dédiés au développement local (LEADER, DLAL FEAMP, Politique de la ville, etc.) avec des règles adaptées aux porteurs de projets.**

